

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

ACHAT DE GAMÈTES (OVOCYTES OU SPERMATOZOÏDES)

Bénéficiaire :

Adresse :

N° d'affiliation :

N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Notre mutualité accorde une intervention unique d'un maximum de 500 EUR dans les frais liés à l'achat de gamètes nécessaires à la réalisation d'un traitement de FIV ou d'ICSI, sans dépasser le montant à charge du bénéficiaire. Cette intervention est octroyée sur présentation de la **déclaration dûment complétée** par le responsable d'un centre de fertilité reconnu par les autorités belges ainsi que de la **facture**.

Pour avoir droit à l'intervention, l'affiliée doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le responsable

Le/la soussigné(e)
(cachet)

responsable médical du centre de fertilité ci-dessous et reconnu par les autorités belges

..... (dénomination et
adresse de l'établissement)

déclare que la personne susmentionnée a acheté des gamètes pour un montant de

..... EUR et ce pour :

☐ Ovocytes

☐ Spermatozoïdes

(cochez la case)

Date : / /

Signature du responsable
et cachet de l'établissement

N'oubliez pas d'ajouter la facture !

999202 (ovocytes) - 999213 (spermatozoïdes)

Solidaris Brabant s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée durant toute la durée du traitement des informations ici collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Solidaris Brabant pour maintenir votre dossier à jour et que nous puissions toujours disposer de vos coordonnées complètes dans le cadre de nos prestations de services. Le règlement général sur la protection des données vous offre une série de droits par rapport à vos données (droit de rectification, d'accès, d'effacement, droit à la limitation du traitement,...). Consultez la charte relative à la protection des données à caractère personnel disponible sur notre site, pour une information plus étendue sur vos droits et les modalités de traitement de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données, via l'adresse dataprotection.bra@solidaris.be. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection des données belge.